

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 80

9 janvier 2014

SOMMAIRE

| 4C Invest S.A | 3834 | J.R. Promotion 3 S.à r.l | 3823 |
|---|------|--|------|
| AFIB S.A | 3827 | Kallisté Associates S.à r.l | 3829 |
| AG für Investitionen und Beteiligungen | 3827 | Low Energy Consulting, S.à r.l | 3827 |
| Amergin S.àr.l | 3822 | Luxbelbois Sàrl | 3823 |
| Amundi Funds | 3822 | Maxeda DIY Interco S.à r.l | 3806 |
| Atlas Logistics Pledgeco S.à r.l | 3814 | Maybach S.A | 3807 |
| Au Bonheur des Dames Chez Christiane, | | M&G Asia Property Fund | 3822 |
| S.à r.l | 3811 | Musamba | 3807 |
| Barsac Investment S.à r.l | 3828 | OTBYT S.à r.l | 3829 |
| BTG Clients O&G S.à r.l | 3807 | Patch International S.A | 3840 |
| Calude S.à r.l | 3806 | Pelican S.A | 3840 |
| COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX | | Porte de Walferdange | 3839 |
| (C.B.T.), Société de Gestion de Patrimoi- | | Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l | 3839 |
| ne Familial, SPF | 3837 | Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l. | |
| Complus Holding S.A. SPF | 3837 | | 3836 |
| CYNTHIA, Société de Gestion de Patri- | 2027 | Resto-Rial S.à.r.l | 3839 |
| moine Familial, SPF | 3836 | Reunion Investments | 3836 |
| David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. | 3794 | Revevol S.à r.l | 3839 |
| Desifaldi S.A | 3837 | Rigorgest S.à r.l | 3835 |
| | 3836 | Robelco International Real Estate Deve- | |
| EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl | | lopments S.A | 3839 |
| Eren S.A. | 3834 | RPFFB Soparfi A S.à r.l | 3826 |
| Fondation J.P. Pescatore | 3840 | Schahin Luxembourg Production S.à r.l. | |
| FR Horizon Topco Sàrl | 3828 | | 3838 |
| Gold Shana 26 S.à r.l | 3827 | Südwestboden G.m.b.H | 3840 |
| H&G Management S.à r.l | 3808 | Sunelec Berdorf S.C | 3823 |
| Homare International Real Estate S.à r.l. | | Union Capital Holding S.A | 3808 |
| ••••• | 3811 | Yaletown Borrower Co S.à r.l | 3806 |
| IFocus S.à r.l | 3822 | | |
| Immo-Domino S.A | 3808 | | |



David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of November, Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141248 and whose registered office is at Luxembourg (CBC),

here represented by Me Samia Rabia, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities; and

Appleby Nominees (Jersey) Limited, a limited liability company (limited) incorporated under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Register under number RC 3051 and whose registered office is at 13-14, Esplanade, JE-JE1 18D St Helier, Jersey (Appleby),

here represented by Me Samia Rabia, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

The prenamed parties are the shareholders of David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B. 140252, incorporated on 4 July 2008 by deed of the Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 1941 of 7 August 2008 (the Company). The articles of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg on August 27, 2013 published in the Mémorial C number 2880 on November 15, 2013

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to enact the following:

I. THAT THE Agenda OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE COMPANY IS THE FOLLOWING:

Agenda

- 1. Decision to (x) reallocate the
- (a) 314,567 (three hundred and fourteen thousand five hundred and sixty-seven) class E Corporate Units;
- (b) 314,567 (three hundred and fourteen thousand five hundred and sixty-seven) class F Corporate Units;
- (c) 314,567 (three hundred and fourteen thousand five hundred and sixty-seven) class G Corporate Units;
- (d) 314,567 (three hundred and fourteen thousand five hundred and sixty-seven) class H Corporate Units;
- (e) 314,567 (three hundred and fourteen thousand five hundred and sixty-seven) class i Corporate Units; and
- (f) 314,616 (three hundred and forty thousand six hundred and sixteen) class | Corporate Units,

all owned by CBC to the class A to D Corporate Units (the CBC Reallocation) so that CBC's holding will result as follows:

| Class of Corporate Units | Number of | Number of |
|--------------------------|---------------|---------------|
| | Corporate | Corporate |
| | Units held by | Units held by |
| | CBC before | CBC after the |
| | the CBC | CBC |
| | Reallocation | Reallocation |
| A | 314,567 | 786,336 |
| B | 314,567 | 786,336 |
| C | 314,567 | 786,336 |
| D | 314,567 | 786,711 |
| E | 314,567 | 0 |
| F | 314,567 | 0 |
| G | 314,567 | 0 |
| H | 314,567 | 0 |
| 1 | 314,567 | 0 |
| J | 314,616 | 0 |
| | | |

- and (y) decision to reallocate the
- (a) 12,714 (twelve thousand seven hundred and fourteen) class E Corporate Units;
- (b) the 12,714 (twelve thousand seven hundred and fourteen) class F Corporate Units;



- (c) the 12,714 (twelve thousand seven hundred and fourteen) class G Corporate Units;
- (d) the 12,714 (twelve thousand seven hundred and fourteen) class H Corporate Units;
- (e) the 12,714 (twelve thousand seven hundred and fourteen) class I Corporate Units; and
- (f) the 12,807 (twelve thousand eight hundred and seven) class J Corporate Units,

all owned by Appleby to the classes the A to D Corporate Units (the Appleby Reallocation and together with the CBC Reallocation, the Reallocations) so that Appleby's holding will result as follows:

| Class of Corporate Units | Number of | Number of |
|--------------------------|--------------------|---------------|
| | Corporate | Corporate |
| | Units held by | Units held by |
| | Appleby | Appleby after |
| | before the | the Appleby |
| | Appleby | Reallocation |
| | Reallocation | |
| A | 12,714 | 31,805 |
| B | 12,71 4 | 31,805 |
| C | 12,714 | 31,805 |
| D | 12,714 | 31,818 |
| E | 12,714 | 0 |
| F | 12,714 | 0 |
| G | 12,714 | 0 |
| H | 12,714 | 0 |
| 1 | 12,71 4 | 0 |
| J | 12,807 | 0 |

2. Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of GBP 3,272,952.- (three million two hundred seventy two thousand nine hundred and fifty-two Pounds Sterling) to the amount of GBP 4,765,341.- (four million seven hundred and sixty five thousand three hundred and forty one) represented by 4,765,341 (four million seven hundred sixty five thousand three hundred and forty one) corporate units by issuance of 1,492,389 (one million four hundred and ninety two thousand three hundred and eighty nine) new corporate units divided into:

A.

- (i) 497,461 (four hundred and ninety seven thousand four hundred and sixty one) new corporate units of class E,
- (ii) 497,461 (four hundred and ninety seven thousand four hundred and sixty one) new corporate units of class F and
- (iii) 497,463 (four hundred and ninety seven thousand four hundred and sixty three) new corporate units of class G, each having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) together with an aggregate share premium of GBP 3,007,615.- (three million seven thousand six hundred and fifteen Pounds Sterling) (the E to G Issuance); and

В

- (i) one (1) new corporate unit of class A,
- (ii) one (1) new corporate unit of class B,
- (iii) one (1) new corporate unit of class C and,
- (iv) one (1) new corporate unit of class D,

each having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) together with an aggregate share premium of GBP 499,996. (four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-six Pound Sterling) (the A to D Share Premium Amount) by way of conversion of 500,000 (five hundred thousand) interest free preferred equity certificates having a par value of GBP 1 each (the IFPECs) held by CBC in the Company (the A to D Issuance);

- 3. Subscription and payment of (a) the E to G Issuance by
- (x) CLYDE BLOWERS Capital FUND II L.P. being a limited partnership registered in Scotland with registered number SL006734 and having its principal place of business at 1 Redwood Crescent, East Kilbride G74 5PA (Fund II) consisting of 828,531 (seven hundred and seventy four thousand nine hundred twenty) new corporate units divided into:
 - 1) 276,177 (two hundred and seventy six thousand one hundred and seventy seven) class E Corporate Units;
 - 2) 276,177 (two hundred and seventy six thousand one hundred and seventy seven) class F Corporate Units; and
 - 3) 276,177 (two hundred and seventy six thousand one hundred and seventy seven) class G Corporate Units
- -- each having a GBP 1.- (one Pound Sterling) nominal value -- and together with an aggregate share premium of GBP 1,671,469.- (one million six Pound Sterling)
- (y) by Redwood Capital Partners III L.P. (RCP III) of 663,854 (six hundred and sixty three thousand eight hundred and fifty four) new corporate units divided into
 - 1) 221,284 (two hundred and twenty one thousand two hundred and eigthy-four) class E Corporate Units;
 - 2) 221,284 (two hundred and twenty one thousand two hundred and eigthy-four) class F Corporate Units; and



0

12,714

- 3) 221,286 (two hundred and twenty one thousand two hundred and eigthy-four) class G Corporate Units
- -- each having a GBP 1.- (one Pound Sterling) nominal value together with an aggregate share premium of GBP 1,336,146.- (one million one million three hundred and thirty six thousand one hundred and forty six Pound Sterling); and (b) the A to D Issuance by CBC of
 - 1) one (1) class A Corporate Unit,
 - 2) one (1) class B Corporate Unit,
 - 3) one (1) class C Corporate Unit,
 - 4) one (1) class D Corporate Unit,

with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with an aggregate share premium amounting to the A to D Share Premium Amount.

- 4. Decision to modify the liquidation rights attached to the corporate units as follows: (a) the class H to J Corporate Units will give right to a preferred liquidation right pari passu to the total aggregate nominal value; then (b) all remaining proceeds will be allocated to the classes E to G Corporate Units for an amount not exceeding (x) one hundred and twenty percent (120%) of their nominal value plus corresponding share premium, thereafter (c) the class A to G Corporate Units would give right to any remaining liquidation proceeds pari passu to the total aggregate nominal value of the class A to G Corporate Units.
 - 5. Decision to amend and the relevant articles of the articles of the Company in order to reflect the above decisions.
- 6. Granting authorization to any one manager of the Company or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any necessary or useful action, in the name and on behalf of the Company with sole signatory power, to implement the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and
 - 7. Any other business.
- II. THE GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS OF THE COMPANY, HAS UNANIMOUSLY TAKEN THE FOLLOWING RESOLUTIONS:

First resolution

The general meeting resolved to approve the Reallocations so that CBC's

holdings will result as follows: Number of Class of Corporate Units Number of Corporate Corporate Units held by Units held by CBC before CBC after the the CBC **CBC** Reallocation Reallocation 314,567 786,336 314,567 786.336 B..... 314,567 786,336 C..... 786,711 D...... 314,567 E..... 314,567 0 0 F...... 314,567 0 G....... 314,567 H...... 314.567 0 314,567 0 0 314,616 and Appleby's holding will result as follows: Class of Corporate Units Number of Number of Corporate Corporate Units held by Units held by Appleby Appleby after before the the Appleby Reallocation Appleby Reallocation 12,714 31.805 A..... B..... 12,714 31,805 31.805 C....... 12,714 D..... 12,714 31.818 E..... 12,714 0

F.....



| G | 12,71 4 | 0 |
|---|--------------------|---|
| H | 12,714 | 0 |
| 1 | 12,714 | 0 |
| 1 | 12,807 | 0 |

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of GBP 3,272,952.- (three million two hundred seventy two thousand nine hundred and fifty-two Pounds Sterling) to the amount of GBP 4,765,341.- (four million seven hundred and sixty-five thousand three hundred and forty one Pound Sterling) represented by 4,765,341 (four million seven hundred and sixty-five thousand three hundred and forty one) corporate units by issuance of 1,492,389 (one million four hundred and ninety two thousand three hundred and eighty nine) units each having a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) by the A to D Issuance and the E to G Issuance.

Subscription and Payment

Further appeared:

- Fund II, here represented by Me Samia Rabia prenamed, by virtue of a power of attorney granted under private seal who declared to subscribe for 828,531 (eight hundred and twenty eight thousand five hundred and thirty one) new corporate units divided into:
 - (a) 276,177 (two hundred and seventy-six thousand one hundred and seventy-seven) class E Corporate Units;
 - (b) 276,177 (two hundred and seventy-six thousand one hundred and seventy-seven) class F Corporate Units; and
 - (c) 276,177 (two hundred and seventy-six thousand one hundred and seventy-seven) class G Corporate Units

each having a GBP 1.- (one Pound Sterling) nominal value -- and together with an aggregate share premium of GBP 1,671,469.- (one million six hundred and seventy-one thousand four hundred and sixty nine Pound Sterling).

As a result a total amount of GBP 2,500,000.- (two million five hundred thousand Pound Sterling) has been paid by Fund II, [proof of which is evidenced by a blocking certificate which has been provided to the appearing notary (the "Blocking Certificate")

- RCP III, here represented by Me Samia Rabia, prenamed, by virtue of a power of attorney granted under private seal who declared to subscribe for 663,854 (six hundred and sixty three thousand eight hundred and fifty four) new corporate units divided into:
 - (a) 221,284 (six hundred and sixty three thousand eight hundred and fifty four) class E Corporate Units;
 - (b) 221,284 (six hundred and sixty three thousand eight hundred and fifty four) class F Corporate Units; and
 - (c) 221,286 (six hundred and sixty three thousand eight hundred and fifty four) class G Corporate Units

each having a GBP 1.- (one Pound Sterling) nominal value - together with an aggregate share premium of GBP 1,336,146.- (one million three hundred and thirty-six thousand one hundred and forty-six Pound Sterling).

As a result GBP 2,000,000.- (two million Pound Sterling) has been paid to the Company, proof of which has been provided by the Blocking Certificate.

- CBC, here represented by Me Samia Rabia, prenamed, by virtue of a power of attorney granted under private seal who declared to subscribe for
 - one (1) class A Corporate Unit,
 - one (1) class B Corporate Unit,
 - one (1) class C Corporate Unit,

Premium (for this issuance)

- one (1) class D Corporate Unit, with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with an aggregate share premium amounting to the A to D Share Premium Amount by conversion of the IFPECs. A copy of the valuation report issued by the board of managers of the Company on behalf of the Company in respect of the aforementioned contribution of the IFPEC's is provided to the notary for his comfort.

| - | | , , , , , , , , , , , , , | | | |
|---|--|---------------------------|--------------------|------------------|-------------|
| | As a result of the above resolutions, the holding of the Com | pany's corporat | te capital is allo | cated as follows | |
| | Unitholder | A Units | B Units | C Units | D Units |
| | CBC Share | 786,337 | 786,337 | 786,337 | 786,712 |
| | Premium (for this issuance) | GBP 124,999 | GBP 124,999 | GBP 124,999 | GBP 124,999 |
| | Appleby | 31,805 | 31,805 | 31,805 | 31,818 |
| | Fund II Share | | | | |
| | Premium (for this issuance) | | | | |
| | RCP III Share | | | | |
| | Premium (for this issuance) | | | | |
| | Unitholder | | E Units | F Units | G Units |
| | CBC Share | | | | |
| | | | | | |



| Ap | ьlе | bν |
|----|-----|----|
| | | |

| Fund II Share | 276,177 GBP | 276,177 GBP | 276,177 GBP |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Premium (for this issuance) | 557,156 | 557,156 | 557,156 |
| RCP III Share | 221,284 GBP | 221,284 GBP | 221,286 GBP |
| Premium (for this issuance) | 445,382 | 445,382 | 445,382 |

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolved to modify the liquidation rights attached to the corporate units as follows: (a) the class H to J Corporate Units will give right to a preferred liquidation right pari passu to the total aggregate nominal value; then (b) all remaining proceeds will be allocated to the class E to G Corporate Units for an amount not exceeding the sum of (x) one hundred and twenty percent (120%) of their nominal value and corresponding share premium (y), thereafter (c) the class A to G Corporate Units would give right to any remaining liquidation proceeds pari passu to the total aggregate nominal value of the class A to G Corporate Units.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolved to amend article 5 of the Company's articles of associations so as to read as follows:

The subscribed corporate capital is set at GBP 4,765,341.- (four million seven hundred thousand six hundred and sixty five thousand three hundred and forty one Pound Sterling) represented by:

- 818,142 (eight hundred and eighteen thousand one hundred and forty two) class A Corporate Units,
- 818,142 (eight hundred and eighteen thousand one hundred and forty two) class B Corporate Units,
- -818,142 (eight hundred and eighteen thousand one hundred and forty two) class C Corporate Units,
- 818,530 (eight hundred and eighteen thousand five hundred and thirty) class D Corporate Units,
- 497,461 (four hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixty-one) class E Corporate Units,
- 497,461 four hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixty-one class F Corporate Units,
- 497,463 (four hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixty-one class) G Corporate Units,

each Corporate Unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

The authorized capital is fixed at Three Hundred and Fifty million pounds sterling (GBP 350,000,000.-) to be divided Three Hundred and Fifty million (350,000,000) Corporate Units with a par value One Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending 5 years after the publication date of the amended and restated articles of association in the Memorial, Recueil des Societes et Associations C, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times. In such case the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Corporate Units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Corporate Units to be subscribed and issued, to determine if the Corporate Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Corporate Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Corporate Units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The corporate capital of the Company may be reduced through a pro rata cancellation of Corporate Units of each holder including by the cancellation of one or more entire class of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of any class of Corporate Units, then the Available Amount shall be paid in the reverse alphabetical order of the units and respecting the following allocation:



- (i) in priority, pari passu to the holder(s) of the class H to J Corporate Units, if any and when issued, in proportion to the total aggregate nominal value
- (ii) then, pari passu to the holder(s) of the class E to G Corporate Units, in proportion to the total aggregate nominal and corresponding share premium if any, for an amount up to the sum of (a) one hundred and twenty percent (120%) of the nominal value and the share premium attached to these corporate units;
- (iii) thereafter, pari passu to the holders of the class A to G Corporate Units in proportion to the total aggregate nominal value of the class A to G Corporate Units for any residual liquidation proceeds.

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Corporate Units (in the order provided in the above paragraph), such class of Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Unitholders) and the holders of Corporate Units of the repurchased and cancelled class. of Corporate Units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Corporate Unit for each Corporate Unit of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Corporate Units in issue in the class of Corporate Units to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and shall respect the liquidation priority as set forth in above and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the class J and I, (when issued) H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of unitholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class, the Cancellation Value Corporate Unit will become due and payable by the Company. For the purpose of this clause:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) minus any allocation made under article 17 of the articles of association to a particular class of Corporate Units, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR =any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Corporate Units.

Fifth resolution

The general meeting resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions.

Estimated costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 6,800.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



Follows the French version:

En l'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de novembre,

Devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Clyde Blowers Capital S. à r.l., une société privée à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141248 et dont le siège social est établi au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (CBC),

ici représentée par M ^e Samia Rabia, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement, et

Appleby Nominees (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée (limited) constituée en vertu des lois de Jersey, inscrite auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Register sous le numéro RC 3051 et dont le siège social est établi au 13-14, Esplanade, JE-JE1 18D St Helier, Jersey (Appleby),

ici représentée par M ^e Samia Rabia, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les parties prénommées sont les actionnaires de David Brown Systems (Holdings) S. à r.l., une société privée à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 140252, constituée le 4 juillet 2008 par l'acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire résidant au Luxembourg, publié dans le Mémorial C numéro 1941 du 7 août 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant au Luxembourg le 27 août 2013 publiés dans le Mémorial C numéro 2880 du 15 novembre 2013.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'adopter les règlements suivants:

III. QUE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE SOIT LE SUIVANT:

Ordre du jour

- 1. Décision de (x) de réallouer les
- (a) 314.567 (trois cent quatorze mille cinq cent soixante-sept) parts sociales de classe E;
- (b) 314.567 (trois cent quatorze mille cinq cent soixante-sept) parts sociales de classe F;
- (c) 314.567 (trois cent quatorze mille cinq cent soixante-sept) parts sociales de classe G;
- (d) 314.567 (trois cent quatorze mille cinq cent soixante-sept) parts sociales de classe H;
- (e) 314.567 (trois cent quatorze mille cinq cent soixante-sept) parts sociales de classe l; et
- (f) 314.616 (trois cent quatorze mille six cent seize) parts sociales de classe J,

toutes détenues par CBC en parts sociales de classe A à D (la Réallocation CBC) de sorte que la participation de CBC sera comme suit:

| Classe de parts sociales | Nombre de | Nombre de |
|---|----------------|----------------|
| | parts sociales | parts sociales |
| | détenues par | détenues par |
| | CBC avant la | CBC après la |
| | Réallocation | Réallocation |
| | CBC | CBC |
| A | 314 567 | 786 336 |
| B | 314 567 | 786 336 |
| C | 314 567 | 786 336 |
| D | 314 567 | 786 711 |
| E | 314 567 | 0 |
| F | 314 567 | 0 |
| G | 314 567 | 0 |
| H | 314 567 | 0 |
| 1 | 314 567 | 0 |
| J | 314 616 | 0 |
| 4 (A) 4 (A) - (A) | | |

- et (y) décision de réallouer les
- (a) 12.714 (douze mille sept cent quatorze) parts sociales de classe E;
- (b) 12.714 (douze mille sept cent quatorze) parts sociales de classe F;
- (c) 12.714 (douze mille sept cent quatorze) parts sociales de classe G;
- (d) 12.714 (douze mille sept cent quatorze) parts sociales de classe H;



- (e) 12.714 (douze mille sept cent quatorze) parts sociales de classe l; et
- (f) 12.807 (douze mille huit cent sept) parts sociales de classe J,

toutes détenues par Appleby, en parts sociales de classe A à D (la Réallocation Appleby et avec la Réallocation CBC, les Réallocations) de sorte que la participation de Appleby sera comme suit:

| Classe de parts sociales | Nombre de | Nombre de |
|--------------------------|--------------------|----------------|
| | parts sociales | parts sociales |
| | détenues par | détenues par |
| | Appleby avant | |
| | la | après la |
| | Réallocation | Réallocation |
| | Appleby | Appleby |
| A | 12 71 4 | 31 805 |
| B | 12 71 4 | 31 805 |
| C | 12 71 4 | 31 805 |
| D | 12 71 4 | 31 818 |
| E | 12 71 4 | 0 |
| F | 12 71 4 | 0 |
| G | 12 71 4 | 0 |
| H | 12 71 4 | 0 |
| 1 | 12 71 4 | 0 |
| J | 12 807 | 0 |

2. Augmentation du capital social de la Société afin de porter son montant actuel de 3.272.952 GBP - (trois millions deux cent soixante-douze mille neuf cent cinquante-deux livres sterling) au montant de 4.765.341 GBP - (quatre millions sept cent soixante-cinq mille trois cent quarante et une livres sterling) représenté par 4.765.341 GBP (quatre millions sept cent soixante-cinq mille trois cent quarante et une) parts sociales par l'émission de 1.492.389 (un million quatre cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales réparties en:

Α.

- (i) 497.461 (quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe E,
- (ii) 497.461 (quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe F et
- (iv) 497.463 (quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-trois) nouvelles parts sociales de classe G, ayant chacune une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) avec une prime totale d'émission de 3.007.615 GBP (trois millions sept mille six cent quinze livres sterling) (l'Émission E à G); et

В.

- (i) une (1) nouvelle part sociale de classe A,
- (ii) une (1) nouvelle part sociale de classe B,
- (iii) une (1) nouvelle part sociale de classe C et,
- (iv) une (1) nouvelle part sociale de classe D,

ayant chacune une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) avec une prime totale d'émission de 499.996 GBP - (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize livres sterling) (le Montant de la Prime d'émission A à D) par voie de conversion de 500.000 (cinq cent mille) interest free preferred equity certificates ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chaque (les IFPEC) détenues par CBC dans la Société (l'Émission A à D);

- 3. Souscription et paiement de
- (a) l'Emission de E à G par
- (x) CLYDE BLOWERS Capital FUND II L.P. étant une société à responsabilité limitée enregistrée en Ecosse sous le numéro SL006734 et ayant son établissement principal au 1 Redwood Crescent, East Kilbride G74 5PA (Fund II) consistant en 828 531 (huit cent vingt-huit mille cinq cent trente et un) nouvelles parts sociales réparties en (1) 258.306 (deux cent cinquante-huit mille trois cent six) parts sociales divisées en:
 - 1) 276.177 (deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix sept) parts sociales de classe E;
 - 2) 276.177 (deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix sept) parts sociales de classe F; et
 - 3) 276.177 (deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix sept) parts sociales de classe G
- -- ayant chacune une valeur nominale d'1 GBP- (une livre sterling) et ensemble avec une prime totale d'émission de 1.671.469 GBP- (un million six cent soixante et onze mille quatre cent soixante-neuf livres sterling)
- (y) par Redwood Capital Partners III L.P. (RCP III) 663.854 (six cent soixante-trois mille huit cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales réparties en
 - 1) 221.284 (deux cent vingt-et-un mille deux cent quatre-vingts-quatre) parts sociales de classe E;



- 2) 221.284 (deux cent vingt-et-un mille deux cent quatre-vingts-quatre) parts sociales de classe F; et
- 3) 221.286 (deux cent vingt-et-un mille deux cent quatre-vingts-six) parts sociales de classe G
- -- ayant chacune une valeur nominale de 1 GBP- (une livre sterling) -ensemble avec une prime totale d'émission de 1.336.146 GBP (un million trois cent trente-six mille cent quarante-six livres sterling); et
 - (b) l'émission A à D par CBC de 1) une (1) part sociale de classe A,
 - 2) une (1) part sociale de classe B,
 - 3) une (1) part sociale de classe C,
 - 4) une (1) part sociale de classe D,

avec les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société ensemble avec une prime totale d'émission d'un montant s'élevant au Montant de la Prime d'Emission A à D.

- 4. Décision de modifier les droits de liquidation rattachés aux parts sociales comme suit: (a) les parts sociales des classes H à J donneront droit à des droits de liquidation privilégiée pari passu à la valeur nominale globale totale; puis (b) tous les produits restants seront alloués aux Parts Sociales des classes E à G pour un montant n'excédant pas (x) cent vingt pourcents (120 %) de leur valeur nominale majorée d'une prime d'émission correspondante, puis (c) les parts sociales de la classe A à G donneront droit à tout produit de liquidation restant pari passu à la valeur nominale globale totale des Parts Sociales de la classe A à G.
 - 5. Décision de modifier les articles des statuts de la Société concernés afin de refléter les décisions ci-dessus.
- 6. Octroi d'une autorisation à tout gérant de la Société ou à tout avocat du cabinet d'avocats Wildgen, Partners in Law, pour mener à bien toute action nécessaire ou utile, au nom et pour le compte de la Société avec pouvoir de signature, d'appliquer les résolutions devant être prises sur la base du présent ordre du jour, et
 - 7. Toute autre question.

IV. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ, A UNANIMEMENT PRIS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES:

Première résolution

| L'assemblée générale décide d'approuver les Réallocations de sorte que les participations | ns de CBC sero | nt comme suit: |
|---|--------------------|----------------|
| Classe de parts sociales | Nombre de | Nombre de |
| | parts sociales | parts sociales |
| | détenues par | détenues par |
| | CBC avant la | CBC après la |
| | Réallocation | Réallocation |
| | CBC | CBC |
| A | 314 567 | 786 336 |
| В | 314 567 | 786 336 |
| C | 314 567 | 786 336 |
| D | 314 567 | 786 711 |
| E | 314 567 | 0 |
| F | 314 567 | 0 |
| G | 314 567 | 0 |
| Н | 314 567 | 0 |
| 1 | 314 567 | 0 |
| 1 | 314 616 | 0 |
| | 31.10.0 | ŭ |
| Et la participation d'Appleby sera comme suit: | Nombre de | Nombre de |
| Classe de parts sociales | parts sociales | parts sociales |
| | détenues par | détenues par |
| | Appleby avant | Appleby |
| | la | après la |
| | Réallocation | Réallocation |
| | Appleby | Appleby |
| A | 12 714 | 31 805 |
| В | 12 714 | 31 805 |
| C | 12 714 | 31 805 |
| D | 12 714 | 31 818 |
| E | 12 714 | 0 |
| | 12 714 | 0 |
| F | | • |
| G | 12 71 4 | 0 |



| Н | 12 71 4 | 0 |
|---|--------------------|---|
| I | 12 71 4 | 0 |
| 1 | 12 807 | 0 |

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société afin de porter son montant actuel de 3.272.952 GBP - (trois millions deux cent soixante-douze mille neuf cent cinquante-deux livres sterling) au montant de 4.765.341,-GBP - (quatre millions sept cent soixante-cinq mille trois cent quarante et une livres sterling) représenté par 4.765.341,- (quatre millions sept cent soixante-cinq mille trois cent quarante et une) parts sociales par émission de 1.492.389,- (un million quatre cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 GBP - (une livre sterling) par l'Émission de A à D et l'Émission de E à G.

Souscription et Paiement

Ont comparu en outre:

- Fund II, ici représentée par M ^e Samia Rabia, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à 828 531 (huit cent vingt-huit mille cinq cent trente et une) nouvelles parts sociales réparties en:
 - (a) 276.177 (deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe E;
 - (b) 276.177 (deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe F; et
 - (c) 276.177 (deux cent soixante-seize mille cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe G

ayant chacune une valeur nominale de 1 GBP - (une livre sterling) et ensemble avec une prime totale d'émission de 1.671.469 GBP - (un million six cent soixante et onze mille quatre cent soixante-neuf livres sterling).

En conséquence, un montant total de 2.500.000 GBP - (deux millions cinq cent mille livres sterling) a été payé par Fund II, preuve de cela est attesté par un certificat de blocage qui a été fourni au notaire apparaissant (le «Certificat de Blocage»);

- RCP III, ici représentée par Me Samia Rabia, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire 663.854 (six cent soixante-trois mille huit cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales réparties en
 - (a) 221.284 (deux cent vingt-un mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe E;
 - (b) 221.284 (deux cent vingt-un mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe F; et
 - (c) 221.286 (deux cent vingt-un mille deux cent quatre-vingt-six) parts sociales de classe G
- -- chacune ayant une valeur nominale d'1 GBP (une livre sterling) -ensemble avec une prime totale d'émission de 1.336.146 GBP (un million trois cent trente-six mille cent quarante-six livres sterling).

En conséquence 2.000.000 GBP - (deux millions de livres sterling) ont été versés à la Société, dont la preuve a été fournie par le Certificat de Blocage

- CBC, ici représentée par Me Samia Rabia, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire
 - une (1) part sociale de classe A,
 - une (1) part sociale de classe B,
 - une (1) part sociale de classe C,
- une (1) part sociale de classe D, avec les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société ensemble avec une prime totale

d'émission pour un Montant de la Prime d'Emission A à D par conversion des IFPECs. Une copie du rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société pour le compte de la Société à l'égard de la contribution précitée des IFPECs est fournie au notaire pour son confort. En conséquence des résolutions qui précèdent, la détention du capital social de la Société est réparti comme suit:

| CBC | |
|--------------------------------|----|
| | RP |
| Prime (pour cette émission) | וט |
| Appleby | 18 |
| Fund II | |
| Prime (pour cette émission) | |
| RCP III | |
| Prime (pour cette émission) | |
| associés Parts E Parts F Parts | G |
| CBC | |
| Prime (pour cette émission) | |
| Appleby | |
| Fund II | ·P |



| Prime (pour cette émission) | 557 156 | 557 156 | 557 156 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| RCP III | 221 284 | 221 284 | 221 286 |
| Prime (pour cette émission) | GBP 445 382 | GBP 445 382 | GBP 445 382 |

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier les droits de liquidation rattachés aux parts sociales comme suit: (a) les parts sociales des classes H à J donneront droit à une liquidation privilégiée pari passu à la valeur nominale globale totale; puis (b) tous les produits restants seront alloués aux parts sociales des classes E à G pour un montant n'excédant pas la somme de (x) cent vingt pourcents (120 %) de leur valeur nominale et de la prime d'émission correspondante (y), puis (c) les parts sociales des classes A à G donneront droit à tout produit de liquidation restant pari passu à la valeur nominale globale totale des parts sociales des classes A à G.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société de telle façon qu'ils doivent être lus comme suit:

Le capital social souscrit est fixé à 4.765.341 GBP - (quatre millions sept cent soixante-cinq mille trois cent quarante et une Livres Sterling) représenté par:

818.142 parts sociales de classe A,

818.142 parts sociales de classe B,

818.142 parts sociales de classe C,

818.530 parts sociales de classe D,

497.461 parts sociales de classe E,

497.461 parts sociales de classe F, 497.463 parts sociales de classe G,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'Une Livre Sterling (1 GBP) avec les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés, dans les formes requises pour la modification de ces statuts. Dans le cas d'une augmentation ou réduction de capital, les Parts Sociales seront émises à chaque associé ou sinon les participations de chaque détenteur de Parts Sociales seront réduites sur une base proportionnelle uniquement.

Le capital autorisé est fixé à trois cent cinquante millions de Livres Sterling (350.000.000 GBP) devant être réparti en trois cent cinquante millions (350.000.000) de Parts Sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (1 GBP) chacune.

Le(s) gérant (s) est(sont) autorisé(s) et habilité(s) pendant une période prenant fin 5 ans après la date de publication des statuts modifiés et refondus de la Société dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois. Dans ce cas, les Parts Sociales seront émises à chaque associé uniquement sur une base proportionnelle.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions que le(s) gérant(s) peu (ven)t déterminer, plus précisément en ce qui concerne la souscription et le paiement des Parts Sociales à souscrire et à émettre, de manière à déterminer le temps et le nombre des Parts Sociales à souscrire et à émettre, à déterminer si les Parts Sociales doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure le paiement des Parts Sociales nouvellement souscrites est possible soit en numéraire soit en apports autres qu'en numéraire.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer à tout gérant dûment autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de Parts Sociales représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Après chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, le premier alinéa du présent article sera modifié de manière à refléter l'augmentation réelle, cette modification sera enregistrée dans un acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cet effet.

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant de la même manière que pour une modification de ces statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit grâce à un prorata d'annulation des Parts Sociales de chaque porteur, y compris par l'annulation de la totalité de l'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette ou ces classes. Dans le cas de rachats et d'annulations d'une catégorie de Parts Sociales, le montant disponible sera versé dans l'ordre alphabétique inverse des unités et en respectant la répartition suivante:

- (i) en priorité, pari passu au(x) titulaire(s) des Parts Sociales de la classe H à J, le cas échéant et lorsqu'émis, en proportion de la valeur nominale totale de l'ensemble;
- (ii) puis, pari passu au(x) titulaire(s) des Parts Sociales des classes E à G en proportion de la prime d'émission totale nominale et correspondant au total cumulé le cas échéant, pour un montant allant jusqu'à la somme de (a) cent vingt pour cent (120 %) de la valeur nominale et de la prime d'émission rattachée à ces parts sociales;



(iii) par la suite, pari passu aux détenteurs des Parts Sociales de la classe A à G en proportion de la valeur nominale globale totale des Parts Sociales des classes A à G pour les produits résiduels de la liquidation.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'alinéa ci-dessus), cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur participation dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la classe des Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Parts Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

Le Montant Total d'Annulation sera d'un montant déterminé par le Conseil de Gérance et devra respecter les privilèges de liquidation comme indiquées ci-dessus et approuvés par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J et I, (quand émises) H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe pertinente, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation de Parts Sociale sera due et payable par la Société. Aux fins de cette clause:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) moins toute allocation en vertu de l'article 17 des statuts de la société à une classe particulière de Parts Sociales augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduit par (i) des pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) des sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que défini dans les Comptes Provisoires pertinents (en évitant tout doute, tout double comptage) de sorte que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Où:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toutes réserves librement distribuables

CR = montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L= pertes (y compris les pertes reportables)

LR = toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des statuts.

Comptes Provisoires signifie les comptes provisoires de la Société à la date comptable concernée arrêtée; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder une autorisation à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude de WILDGEN, au Luxembourg, pour mener à bien toute action nécessaire ou accessoire par rapport aux résolutions prises ci-dessus.

Coûts estimés

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous toute forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été estimés à environ 6.800,- EUR.

SUR QUOI, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg à la date indiquée au début du présent document.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé avec le notaire le présent acte. Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Samia Rabia, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2013. Relation GRE/2013/4787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174677/665.

(130213831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Yaletown Borrower Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 168.005.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 novembre 2013

En date du 28 novembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- Monsieur Brian Niranjan SHETH, gérant de catégorie A;
- Monsieur Vincent L. BURKETT, gérant de catégorie A;
- Monsieur James Patrick HICKEY, gérant de catégorie A;
- Monsieur Robert F. SMITH, gérant de catégorie A;
- Monsieur Marc V. TEILLON, gérant de catégorie A;
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B;
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 décembre 2013.

Yaletown Borrower Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013170009/23.

(130206546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Calude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013170135/14.

(130207274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Maxeda DIY Interco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.250,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.337.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 30 octobre 2013 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Rory Neeson en tant que gérant de la Société avec effet au 14 octobre 2013;
- nommé Johannes Berkmann, né le 28 décembre 1980 à Offenbach am Main, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au Main Tower, Neue Mainzer Straße 52, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2013170372/18.

(130207500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Musamba, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.200.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 163.679.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 décembre 2013:

- Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 2 décembre 2013 du 7, avenue J.P. Pescatore L-2324 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
- La démission du Gérant de Classe B Mikael Holmberg, avec adresse 7 Avenue Pescatore L2324 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 2 décembre 2013;
- Hermanus R.W Troskie, demeurant au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé, pour une durée indéterminée, en tant que Gérant de classe B, avec effet au 2 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013170374/18.

(130207465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Maybach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.848.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 7 novembre 2012 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013170375/18.

(130207422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

BTG Clients O&G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.828.

Extrait des résolutions des associés du 13 décembre 2013.

En date du 13 décembre 2013 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de révoquer le mandat de Renato HERMANN COHN, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer José Miguel VILELA JUNIOR, né le 20 juin 1974 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant professionnellement au Kruisplein 25, 5 floor, 3014 DB Rotterdam, Pays-Bas, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:



Gérant de classe A:

- José Miguel VILELA JUNIOR

Gérant de classe B:

- Richard BREKELMANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2013175447/24.

(130214538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

H&G Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 18.362,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.508.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de classe B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170249/15.

(130207711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Immo-Domino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 114.694.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29.11.2013

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019, Mr. Roland Diederich, résident professionnellement au 32, rue Meckenheck L-3321 Berchem a été nommé administrateur de la société.

Mr. Gérard GIESEN a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 29.11.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMO-DOMINO S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013170276/15.

(130207534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Union Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.242.

In the year two thousand and thirteen.

On the second day of December.

 $Before\ Ma\^{i}tre\ Jean\ SECKLER,\ notary\ residing\ in\ Junglinster\ (Grand-Duchy\ of\ Luxembourg).$

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "UNION CAPITAL HOLDING S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 130242, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on July 12, 2007, published in the Mémorial C number 1938 of September 11, 2007, and whose articles of association have been amended by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 23, 2013, in course of publication (the "Company").



The corporate capital amounts to thirty five thousand Euro (EUR 35,000.-) represented by seventy (70) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

The meeting is presided by Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the represented shareholder, the attorney of the represented shareholder as well as the number of shares are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the attorney of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1. Resolution to dissolve the Company and to liquidate its assets.
- 2. Appointment of the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
 - 3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandates. After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the Company:

the private limited company "I.L.L. Services S.à r.I.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 153141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the director of the category A, namely Mr. Clément DUCASSE and to the directors of the category B, namely Mr. David GIANNETTI, chairman of the board of directors, and Mrs. Virginie GUILLAUME, and to the supervisory auditor of the Company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 950.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.



Le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "UNION CAPITAL HOLDING S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130242, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1938 du 11 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 juillet 2013, en cours de publication (la "Société").

Le capital social s'élève à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) représenté par soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau de l'assemblée, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Résolution de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.
- 2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
 - 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à l'administrateur de catégorie A, à savoir Monsieur Clément DUCASSE et aux administrateurs de catégorie B, à savoir Monsieur David GIANNETTI, président du conseil d'administration, et Madame Virginie GUILLAIME, et au commissaire de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée «COMCOLUX S.à r.l.», pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2013. Relation GRE/2013/4937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013171167/128.

(130208519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Au Bonheur des Dames Chez Christiane, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 30, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.386.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013175383/12.

(130214950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Homare International Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.896.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Raquel GOMEZ-PINTADO RODRIGUEZ DE SEGOVIA, née le 28 mai 1963 à Madrid (Espagne), demeurant à C/ Vista Alegre 1, Pozuelo de Alarcôn, Madrid (Espagne).

Laquelle comparante est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «Homare International Real Estate S.à r.l.» ayant son siège social au 8A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée sous le numéro B 180.896 (la "Société").

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions cent trente-cinq mille sept cents euros (5.135.700,-EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,-EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,-EUR) chacune, à cinq millions cent cinquante mille sept cents euros (5.150.700,-EUR) par la création et l'émission de cinquante-et-un mille trois cent cinquante-sept (51.357) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes («les Nouvelles Parts Sociales»).
 - 2. Souscription et libération.
 - 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.
 - 4. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.
 - 5. Modification de l'article 18 des statuts de la Société par l'ajout d'un troisième paragraphe.
 - 6. Suppression de l'article 21 des articles des statuts de la Société.
 - 7. Résolution relative au régime de la langue des statuts de la Société.
 - 8. Divers.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter les prédites résolutions



Première résolution:

L'Associée Unique augmente le capital social d'un montant de cinq millions cent trente-cinq mille sept cents euros (5.135.700,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, à cinq millions cent cinquante mille sept cents euros (5.150.700,- EUR) par la création et l'émission de cinquante-et-un mille trois cent cinquante-sept (51.357) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes («les Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution: Souscription et Libération

Les cinquante-et-un mille trois cent cinquante-sept (51.357) parts sociales nouvelles ont toutes été souscrites par l'Associée Unique, et libérées moyennant apport en nature d'un montant de cinq millions cent trente-cinq mille sept cents euros (5.135.700,- EUR), consistant en conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible contre la Société, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

Evaluation - Rapport de l'apport en nature

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été apportée au notaire instrumentant dans un rapport, daté du 18 novembre 2013, dressé par le gérant unique Monsieur José FEMENIA ARGUEDAS, demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, de la Société.

Une copie dudit rapport reste annexée aux présentes, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique modifie le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (1** er paragraphe). Le capital social est fixé à cinq millions cent cinquante mille sept cents euros (5.150.700,-EUR) représenté par cinquante-et-un mille cinq cent sept (51.507) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.»

Quatrième résolution:

L'Associée Unique décide de procéder à la modification intégrale du texte de l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B, et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions. L'assemblée générale des associés peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la société dans la mesure où les termes de ces statuts auront été respectés. La société sera en tout état de cause engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société y relative, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant(s) de la société. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance élira en son sein un président. Le président du conseil de gérance sera rémunéré par la société dans des conditions à définir par l'assemblée générale des associés. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président lors d'une réunion, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent



et nommé à cette fonction pour les besoins de la réunion uniquement sans toucher de rémunération à ce titre. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou bien encore de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant quelconque.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins sept (sept) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, ou tous moyens de communications électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié."

Cinquième résolution:

L'Associée Unique modifie l'article 18 des statuts de la Société par l'ajout d'un troisième paragraphe qui aura la teneur suivante:

" Art. 18. (ajout d'un troisième paragraphe). Nonobstant les dispositions qui précédent, les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des présents statuts."

Sixième résolution:

L'Associée Unique supprime l'article 21 des statuts de la Société.

Septième résolution:

L'Associée Unique décide que la langue des statuts de la Société sera le français. La version coordonnée des statuts de la Société suite au présent acte ne comportera qu'une version française des statuts, laquelle version prévaudra sur toute autre version antérieure.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société en lien avec le présent acte ou qui sont mis à sa charge, ont été évalués à environ trois mille cinq cent cinquante euros (3.550,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante telle que représentée, connue du notaire instrumentant par ses nom et prénom usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.



Signé: R. GOMEZ-PINTADO RODRIGUEZ DE SEGOVIA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/11/2013. Relation: LAC/2013/52437. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04/12/2013.

Référence de publication: 2013171531/147.

(130209083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Atlas Logistics Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 181.987.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of November. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Spain Logistics Topco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 November 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Atlas Logistics Pledgeco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Atlas Logistics Pledgeco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.



Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of share-holders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular



resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2013.



Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

| Subscriber | Number | Subscription |
|----------------------------------|-----------|--------------|
| | of shares | price (EUR) |
| Spain Logistics Topco II S.à r.l | 500 | EUR 12,500 |
| Total | 500 | EUR 12,500 |

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
- BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304,

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am einundzwanzigsten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Ist erschienen,



Spain Logistics Topco II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und noch nicht im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg eingetragen ist,

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 21. November 2013, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Atlas Logistics Pledgeco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Atlas Logistics Pledgeco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an inund ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben



keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.



Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe "Klage", "Streitsache", "Prozess" oder "Verfahren" finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe "Verbindlichkeit" und "Ausgaben" beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

- (i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;
- (ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder
- (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltenes berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.



- Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.
- **Art. 12. Jahresabschluss.** Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

- **Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.
- **Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.
- Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

| Einzahler | Zahl der | Einzahlungspreis |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| | Geschäftsanteile | (EUR) |
| Spain Logistics Topco II S.à r.l | 500 | EUR 12.500 |
| Total | 500 | EUR 12.500 |

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
- 2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
- BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.



Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53053. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 29. November 2013.

Référence de publication: 2013167093/451.

(130203705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Amergin S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.942.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1 ^{er} juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société AMERGIN S. à r. l., inscrite sous numéro du RCS Luxembourg B 90 942.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour Citadelle Trust & Management Services S.C.

Richard Turner

Gérant

Référence de publication: 2013175362/12.

(130214190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013175365/10.

(130214944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

IFocus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.239.

En date du 11 novembre 2013 la gérante unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFocus S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013175790/15.

(130214948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

M&G Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.777.

Les comptes annuels consolidés au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2013.

Pour M&G Asia Property Fund

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013174207/15.

(130212354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

J.R. Promotion 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 102.486.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174131/10.

(130212853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Luxbelbois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9124 Schieren, 13, rue de Lehberg.

R.C.S. Luxembourg B 166.035.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174201/10.

(130212189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Sunelec Berdorf S.C., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 5.212.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 26 novembre;

Entre les soussignés:

- 1. Monsieur Carlo BENTNER, né le 16 octobre 1952 à Echternach, demeurant à 25, Um Biirkelt, L-6552 BERDORF,
- 2. Monsieur Joseph BOLLENDORFF, né le 16 janvier 1969 à Luxembourg, demeurant à 44, rue de Consdorf, L-6551 BERDORF,
- 3. Monsieur Mike HECKER, né le 03 juin 1975 à Luxembourg, demeurant à 31, Gruusswiss, L-6555 BOLLENDORF-PONT, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 4. Monsieur Jean-Claude OÉ, né le 15 janvier 1964 à Luxembourg, demeurant à 11, Um Millewee, L-6550 BERDORF, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
 - 5. Monsieur Albert MEYERS, né le 27 mai 1964 à Luxembourg, demeurant à 37, Um Biirkelt, L-6552 BERDORF,
- 6. Monsieur Raymond MEYERS, né le 30 novembre 1936 à Berdorf, demeurant à 20, rue d'Echternach, $L\sim6550$ BERDORF,
 - 7. Monsieur Raymond NILLES, né le 26 mai 1950 à Luxembourg, demeurant à 92, rue de Consdorf, L-6551 BERDORF,
- 8. Monsieur Edouard REISDORF, né le 14 février 1949 à Echternach, demeurant à Schleiterhof, L-6214 KALKESBACH, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 9. Monsieur Daniel SCHARFF, né le 25 août 1965 à Luxembourg, demeurant à 40, route de Consdorf, L-6551 BER-DORF, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 10. Monsieur Mike SCHMITT, né le 06 janvier 1972 à Ettelbruck, demeurant à 19, Gruusswiss, L-6555 BOLLENDORF-PONT, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,



- 11. Monsieur Winfried SCHULZ, né le 15 septembre 1963 à Bochum (Allemagne), demeurant à 28, an der Heeschbech, L-6551 BERDORF.
- 12. Monsieur Claude WAGNER, né le 29 avril 1969 à Echternach, demeurant à 6A, Hammhafferstrooss, L-6552 BER-DORF.
- 13. Monsieur John WALERIUS, né le 05 octobre 1992 à Luxembourg, demeurant à 66, rue d'Echternach, L-6550 BERDORF, représenté par Monsieur Ernest WALERIUS, demeurant à L-6550 BERDORF, 66, rue d'Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 14. Monsieur Paul WALERIUS, né le 05 octobre 1992 à Luxembourg, demeurant à 66, rue d'Echternach, L-6550 BERDORF, représenté par Monsieur Ernest WALERIUS, demeurant à L-6550 BERDORF, 66, rue d'Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 15. Monsieur Daniel WANDERSCHEID, né le 10 mai 1971 à Luxembourg, demeurant à 1, rue Beronis Villa, L-6550 BERDORF.
- 16. Madame Gaby WEIS-TIETZE, née le 16 avril 1959 à Göttingen (Allemagne), demeurant à 4, Um Wues, L-6552 BERDORF
- 17. Monsieur Marc WiNTERSDORF, né le 07 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à 3, rue Beronis Villa, L-6550 BERDORF,

ci-après dénommé(e)s «assocîé(e)s»;

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

I. - Dénomination, Siège, Durée

- Art. 1 er . Dénomination. La société est dénommée société civile «SUNELEC BERDORF S.C.».
- Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3. La durée.** La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque.

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kW crête qui sera installée sur la toiture du «Centre culturel» à BERDORF. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

III. - Capital social

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société civile est fixé à 61.729,80.- EUR, représenté par 30 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 2.057,66.- EUR.
- **Art. 6.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.



Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

V. - Administration et Gérance

- Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.
- Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

VI. - Fin de la société

Art. 12. Fin de la société et A ffectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

VII. - Vente, Cession ou transfert de parts sociales

- Art. 13. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:
- 1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.
- 2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.
 - 3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.
- 4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2 lème degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 14. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

VIII. - Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 30 parts sociales comme suit:

| 1. M. Carlo BENTNER, prénommé, une part sociale | 1 |
|--|---|
| 2. M. Joseph BOLLENDORFF, prénommé, trois parts sociales | 3 |
| 3. M. Mike HECKER, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 4. M. Jean-Claude OÉ, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 5. M. Albert MEYERS, prénommé, trois parts sociales | 3 |
| 6. M. Raymond MEYERS, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 7. M. Raymond NILLES, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 8. M. Edouard REISDORF, prénommé, une part sociale | 1 |
| 9. M. Daniel SCHARFF, prénommé, une part sociale | 1 |



| 10. M. Mike SCHMITT, prénommé, trois parts sociales | 3 |
|--|----|
| 11. M. Winfried SCHULZ, prénommé, une part sociale | 1 |
| 12. M. Claude WAGNER, prénommé, deux parts sociales | 7 |
| 13. M. John WALERIUS, prénommé, une part sociale | • |
| 14. M. Paul WALERIUS, prénommé, une part sociale | 1 |
| 15. M. Daniel WANDERSCHEID, prénommé, une part sociale | 1 |
| 16. Mme Gaby WEIS-TIETZE, prénommée, deux parts sociales | 2 |
| 17. M. Marc WINTERSDORF, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| Total: trente parts sociales | 3(|

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 61.729,80.- EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest S.A.

(RCS:B 162 469)

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest S.A.:

Le contrat de gérance avec SOLARgest S.A. est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés S.A.:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de Berdorf:

Le contrat de location avec la Commune de Berdorf est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 2.500,- H TVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013167844/175.

(130204436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

RPFFB Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.013.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.522.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

RPFFB Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2013175129/11.

(130213546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.



AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 12. Dezember 2013

- 1. Die Versammlung bestätigt die Rücktritte von Verwaltungsratmitgliedern A Herrn Patrick Umbach, Herrn Hans Julius Bäer sowie Herrn José Salvador Maurice.
- 2. Die Versammlung ernennt mit Wirkung zum 25. November 2013 als Verwaltungsratmitglied der Kategorie A Herrn Isaac Nunez Doval, geboren am 20. September 1956 in Madrid (Spanien), geschäftsansässig in Edificio Torre Europa, Paseo de la Castellana, 95, E-28046 Madrid, Spain. Das Mandat dauert bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.
- 3. Die Versammlung ernennt mit Wirkung zum 22. Oktober 2013 als Verwaltungsratmitglied der Kategorie A Frau Alicia Maurice, geboren am 28. February 1957 in Caba (Argentinien), geschäftsansässig in 25 de Mayo 356, piso 8, C1002ABH Buenos Aires, Argentinien.

Das Mandat dauert bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013176448/20.

(130214042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

AFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.055.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176447/10.

(130216199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Gold Shana 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 172.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013171521/10.

(130209473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

LEC Sàrl, Low Energy Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.012.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-NEUF NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Francis GILLARD, Data Centre Manager, Consultant, né à Namur le 4 mai 1966, demeurant rue du Castel, 57, à B-6700 ARLON.
- 2) Madame Christiane CHAVEE, Employée privée, née à On le 10 février 1970, demeurant rue du Castel, 57 B-6700 ARLON.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

qu'ils sont les seuls associés de la société «Low Energy Consulting, S.à r.l.», en abrégé «LEC Sàrl» ayant son siège social au 28, boulevard Kaltreis, L-1881 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro B 172.012, constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2733 du 9 novembre 2012.



Les associés de la société, ont immédiatement décidé de procéder à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés prénommés, décident de transférer le siège social de la société du 28, boulevard Kaltreis, L-1881 Luxembourg, au 3-5, rue d'Arlon, L-8399 WINDHOF, Commune de Koerich.

Deuxième résolution

Les associés prénommés, décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.».

Troisième résolution

Les associés prénommés, acceptent la démission du gérant unique Monsieur Francis GILLARD, prénommé, et ils désignent à partir d'aujourd'hui en la qualité de gérant unique, pour une durée indéterminée, Madame Christiane CHAVEE, employée privée, née à On le 10 février 1970, demeurant rue du Castel, 57 B-6700 ARLON.

Le gérant unique a le pouvoir d'engager la société en toute circonstance par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GILLARD, C. CHAVEE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 décembre 2013. Relation: RED/2013/2089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013171604/44.

(130208970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Barsac Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013171311/11.

(130209008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.141.626,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.941.

En date du 2 décembre 2013, le gérant de classe B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- John Mogford
- Dod Wales

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l



- Hille-Paul Schut
- Richard Brekelmans
- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013169641/23.

(130206930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Kallisté Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 172.276.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 16 octobre 2013, 25 (vingt-cinq) parts sociales de Kallisté Associates S.à r.l. ont été transférées par Marc Romano, résidant 19, rue de la Paix à F-94300 Vincennes (France) comme suit:

- 12 (douze) parts sociales ont été transférées à G.B.G., Société civile, ayant son siège social au 106, rue des Dames à F-75017 Paris (France), immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 503 352 395.
- 13 (treize) parts sociales ont été transférées à TIZZA FINANCE, Société civile, ayant son siège social au 17, avenue de la Celle Saint Cloud à F-92420 Vaucresson (France), immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro 503 327 975.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013176887/20.

(130216385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

OTBYT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 182.242.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La fondation privée de droit autrichien, HOHENPLAN PRIVATSTIFTUNG, établie et ayant son siège social à A-1010 Wien Landskrongasse 5/2, immatriculée au Registre de Commerce de Vienne, «Firmenbuch», sous le numéro FN160065s, ici représentée par deux des ses membres du directoire, Monsieur Mag. Dieter HERMANN, gérant, né le 10 janvier 1966 à Mödling (Autriche), demeurant à A-9500 Villach, Hausergasse 26 (Autriche) et Monsieur Dr. Bernhard FRIZBERG, notaire, né le 08 octobre 1953 à Graz (Autriche) demeurant à A-8010 Graz, Hans-Sachs-Gasse 3;

- ici représenté par Monsieur Mag. Dieter Hermann, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 novembre 2013; ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- « **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- Art. 2. La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi



aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «OTBYT S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social, parts sociales. Le capital social est fixé à € 15.000,- (quinze mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur de € 15,- (quinze euros) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Art. 7. Cession et mise en gage de parts sociales.

- 1. La cession et la mise en gage de parts sociales, à quelque titre que ce soit, seront soumises à l'approbation préalable de tous les associés statuant à l'unanimité.
- 2. Par mise en gage, il y aura lieu d'entendre tout acte juridique entraînant la restriction de la libre disposition d'une part sociale ou du libre exercice des droits attachés à une part sociale, tels que le nantissement, l'usufruit, le prêt, la location etc.

L'associé qui entend céder ou mettre en gage ses parts sociales devra informer ses coassociés et la société de son intention par lettre recommandée avec accusé de réception et requérir leur approbation formelle.

- 3. A défaut d'approbation formelle dans les 4 semaines qui suivent la demande afférente, il y aura lieu de respecter la procédure suivante:
- 4. L'associé devra informer les autres associés par courrier recommandé avec accusé de réception, qu'il persiste à vouloir céder ou mettre en gage ses parts sociales. Cet avis vaudra offre de vente de ses parts sociales aux coassociés. L'avis devra indiquer le nombre des parts sociales faisant l'objet de la cession ou de la mise en gage envisagée, l'identité de la personne à l'intention ou en faveur de laquelle la cession ou la mise en gage doivent se faire et, en cas de vente, le prix de cession.
- 5. Les coassociés devront se prononcer dans les 6 semaines qui suivent la réception dudit avis s'ils entendent accepter l'offre d'achat, ce par notification écrite à l'adresse de l'associé désireux de céder, respectivement de mettre en gage ses parts sociales et à la Société. A défaut d'acceptation de l'offre d'achat pour toutes les parts sociales en question, la Société devra en informer l'ensemble des associés. Au cas où les coassociés entendraient acquérir un nombre total de parts sociales supérieur à celles disponibles, ils ne pourront accepter l'offre d'achat qu'au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.
- 6. A l'expiration du délai susmentionné de six semaines, la Société devra informer par écrit l'associé désireux de céder, respectivement de mettre en gage ses parts sociales, du nombre des parts reprises par les coassociés.
- 7. En l'absence d'accord des parties dans les 14 jours, le prix de cession sera fixé par un expert-arbitre indépendant. Faute par les parties de convenir dans les 14 jours d'un expert-arbitre, celui-ci sera désigné, à la requête de la partie la plus diligente, par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg statuant sur simple décision. L'expert sera en droit de consulter tous les documents de la Société.
- 8. Après réception du rapport d'évaluation, l'associé désireux de céder, respectivement de mettre en gage ses parts sociales, de même que les autres coassociés ayant manifesté leur intention d'acquérir des parts sociales, pourront se désister de leur offre dans les 14 jours. La révocation de la part de l'associé désireux de céder, respectivement de mettre



en gage ses parts sociales entraînera la déchéance de son droit de cession ou de mise en gage des parts sociales en question. En cas de désistement de l'ensemble des coassociés, l'associé qui entend céder, respectivement mettre en gage ses parts sociales sera en droit d'en disposer librement. Dans l'hypothèse où seuls quelques coassociés se désisteraient de leur offre, les coassociés restants pourront se substituer à eux dans cette offre dans les 14 jours, faute de quoi l'associé désireux de céder, respectivement de mettre en gage ses parts sociales, pourra procéder à la cession, respectivement à la mise en gage envisagée de ses parts.

- 9. A défaut de révocation des offres, un contrat de cession sera conclu, le prix de cession étant payable dans les 14 jours qui suivront la cession des parts sociales.
 - 10. Toutes les notifications en vertu du présent article devront se faire par lettre recommandée.

Art. 8. Droit de reprise.

- 1. La Société ne se trouvera pas dissoute au cas où:
- a) des parts sociales d'un associé seraient acquises ou mises en gage par des tiers, soit en vertu d'une décision administrative ou, directement, en vertu de la loi,
 - b) un associé serait déchu de sa capacité d'exercer ses droits ou prérogatives en ce qui concerne ses parts sociales,
 - c) un associé viendrait à décéder,
 - d) un associé deviendrait insolvable ou serait impliqué dans une procédure de faillite ou similaire.

Les événements susmentionnés vaudront offre de cession des parts sociales en question aux coassociés restants, les dispositions de l'article 7 étant d'application mutatis mutandis. Cette offre ne pourra toutefois pas être révoquée par l'associé concerné ni par ses ayants droit.

- 2. La Société sera tenue d'informer par écrit tous les coassociés de la survenance de l'un quelconque des événements mentionnés au point 1 ci-dessus.
- 3. En cas de survenance de l'un quelconque des événements visés au point 1 ci-avant, les droits de vote et autres droits attachés aux parts sociales en question seront suspendus jusqu'à ce qu'il soit décidé si et dans quelle mesure les parts sociales en question sont acquises par les coassociés.

Art. 9. Gestion.

- 1. La Société sera administrée et représentée soit par gérant unique, soit, en cas de pluralité de gérants, par un Conseil de Gérance.
- 2. La Société comptera un ou plusieurs gérant(s). En cas de nomination de deux ou plusieurs gérants, la Société sera représentée à l'égard de tiers par le gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant conjointement.

La durée du mandat du/des gérant(s) sera fixée dans la décision de nomination. Elle ne pourra pas dépasser 5 ans, des renouvellements successifs du mandat étant admissibles.

3. La nomination des gérants se fera par résolution unanime des associés réunis en Assemblée générale. A défaut de résolution unanime quant à cette nomination, tout associé sera en droit de proposer et de soumettre une liste de candidats au(x) poste(s) de gérant(s) à pourvoir à l'Assemblée générale. Les associés restants, réunis en assemblée des associés, seront tenus de nommer un gérant parmi les candidats que viendront à lui proposer chaque associé. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs associé(s) ne viendrai(en)t pas à soumettre une liste de candidats à l'assemblée, le(s) gérant(s) sera/ seront nommé(s) à partir de la/des liste(s) qui lui aura/auront été soumise(s) par les autres associés à la majorité simple des voix. L'associé à l'origine de la nomination d'un gérant démissionnaire, révoqué ou décédé pourra proposer trois nouveaux candidats pour la nomination d'un successeur.

La révocation d'un ou plusieurs gérants pourra intervenir à tout moment sans indication de motif(s). La révocation d'un ou de plusieurs gérants se fera par décision de l'Assemblée générale décidant à l'unanimité.

En cas de cumul des qualités d'associé et de gérant, l'associé/gérant appelé à être révoqué de son mandat ne pourra pas participer au vote.

- 4. Les opérations et actes juridiques suivants seront soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée générale des associés:
 - a) l'acquisition et l'aliénation de participations ou entreprises;
 - b) l'établissement ou la fermeture d'exploitations ou de filiales;
 - c) l'acquisition, l'aliénation et la mise en gage de biens immobiliers;
- d) la fixation du budget annuel, comprenant le plan d'investissement et financier, le bilan prévisionnel et le compte des profits et pertes prévisionnel;
- e) la conclusion de contrats engendrant pour la Société des dépenses uniques ou cumulées dépassant le montant de € 100.000,-;
- f) la conclusion d'emprunts, de prêts et de crédits, dans la mesure où ils dépassent le montant de € 100.000,- par exercice social;
- g) toutes les opérations et tous les actes juridiques, déclarés par décision des associés comme étant soumis à approbation.



Les actes et engagements que le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance viendrait à prendre, au mépris des stipulations de l'alinéa qui précède, en dehors de l'approbation préalable de l'Assemblée des associés, engagera la responsabilité du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, la responsabilité solidaire des gérants.

- 5. Chaque associé peut demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée.
- 6. Les gérants ne devront pas nécessairement être associés de la Société.

Art. 10. Exercice social et tenue des comptes.

- 1. L'exercice social débutera le premier janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année.
- 2. Dans les cinq mois qui suivent la fin d'un exercice social, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance devra dresser les comptes annuels, comportant un bilan, un compte de profits et pertes ainsi que l'annexe afférente, le tout en conformité avec les dispositions légales en la matière. Les comptes annuels devront être signés par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, conjointement par tous les gérants.
- 3. Tous les associés auront à tout moment le droit de consulter les comptes annuels et tous les documents sousjacents de la Société au siège de la Société ou de mandater un représentant à cet effet et d'en faire des copies.
 - 4. Les comptes annuels devront être approuvés par l'Assemblée des associés.

Art. 11. Répartition des bénéfices.

- 1. L'Assemblée des associés décidera de la répartition des bénéfices conformément aux dispositions légales en vigueur.
- 2. Pour être valable, la décision relative à la répartition des bénéfices devra être soumise à l'approbation préalable du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. Cette approbation ne pourra être refusée que dans la mesure où il y aurait lieu de craindre sur base de critères objectifs que la mise en oeuvre de la répartition des bénéfices décidée puisse entraîner l'insolvabilité de la Société. Article 12. Assemblée des Associés
- 1. Dans les 6 mois qui suivent la fin de chaque exercice social, il devra être procédé à la tenue d'une Assemblée ordinaire des associés. Celle-ci sera appelée à statuer sur les points suivants:
 - a) approbation des comptes annuels;
 - b) décharge du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, des gérants;
 - c) Affectation du résultat et répartition des bénéfices;
- d) tous les points soumis à la décision de l'Assemblée par un quelconque associé, étant entendu que de tels points devront être communiqués à la Société au moins 4 (quatre) semaines avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.
- 2. Par ailleurs, une assemblée des associés devra être tenue à chaque fois que le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance en fera la demande. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance sera également obligé de convoquer une assemblée des associés chaque fois qu'un ou plusieurs associés en feront la demande par écrit. A défaut de satisfaction de cette demande dans les 14 jours, le(s) associé(s) en question sera/ seront en droit de convoquer lui-même/eux-mêmes l'assemblée des associés en indiquant l'ordre du jour.
- 3. Les associés seront habilités à se faire représenter par toute personne à l'assemblée des associés, le mandat afférent devant être donné par écrit.
- 4. La convocation à l'assemblée des associés se fera par lettre recommandée à tous les associés à la dernière adresse qu'ils auront communiquée à la Société. Tout associé pourra exiger que les convocations aux assemblées des associés soient envoyées, outre à son adresse, à deux ou trois personnes supplémentaires. Dans ce cas, la convocation à une assemblée des associés ne sera valable que si la signification aura été faite, preuve à l'appui, à l'associé en question et à ses mandataires désignés à cet effet.
- 5. La convocation à toute assemblée des associés devra se faire au moins 4 semaines avant la date prévue. Il y aura lieu d'y annexer l'ordre du jour faisant état de tous les points soumis à délibération.
- 6. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance sera habilité à assister à toutes les assemblées des associés.
- 7. Sous réserve des stipulations du point 8 ci-après, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance devra dresser un procès-verbal de l'assemblée des associés. Ce procès-verbal devra être transmis à tous les associés.
- 8. Sauf renonciation écrite afférente de tous les associés, toute assemblée des associés devra se dérouler en présence d'un notaire. Le notaire assumera, s'il accepte, la présidence de l'assemblée des associés, dressera le procès-verbal, s'assurera que toutes les convocations à l'assemblée des associés ont été faites en conformité avec les statuts et vérifiera le droit de vote des associés, respectivement de leurs représentants présents.

A défaut d'acceptation du notaire, l'Assemblée générale élira un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur dont la mission sera identique à celle décrite à l'alinéa qui précède.

Art. 13. Prise de résolutions par écrit. Sous réserve de l'accord de tous les associés, les résolutions des associés pourront également être prises par écrit sans tenue d'une Assemblée des associés.

Pour être valables, les décisions écrites prises par voie circulaire devront recueillir l'unanimité des associés.



Art. 14. Résolutions requérant une majorité spéciale.

- 1. Les résolutions suivantes de l'Assemblée des Associés seront soumises à l'approbation de l'ensemble des associés et devront être prises à l'unanimité:
 - a) Modification des statuts;
 - b) Fusions, scissions, apports, réorganisations ou mesures de restructuration similaires;
 - c) Dissolution ou liquidation de la Société;
 - d) Augmentations et réductions de capital;
 - e) Approbation du budget;
- f) Autorisation d'opérations et d'actes juridiques dépassant une valeur cumulée de € 1,000.000,-, dans la mesure où ces opérations ne sont pas prévues dans le budget;
- g) Autorisation de contrats importants, tels que de contrats conclus avec des conseillers, supposant en règle générale une relation de confiance particulière et soumis à des règles de déontologie;
 - h) Répartition des bénéfices, approbation des comptes annuels et décharge du Conseil de Gérance.
- 2. Pour l'approbation d'une modification des présents statuts, la convocation à l'assemblée des associés afférente devra contenir le libellé exact des dispositions modifiées ainsi qu'une copie des statuts coordonnées dans leur dernière version.

Art. 15. Liquidation.

- 1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée des associés. Pour la nomination des liquidateurs, les dispositions relatives à la nomination des gérants s'appliqueront mutatis mutandis.
 - 2. Au cours de la phase de liquidation, les présents statuts resteront autant que faire se peut, d'application.
- Art. 16. Dispositions légales. Pour tous les points non réglés dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 18 septembre 1933 ayant pour objet d'instituer la société à responsabilité limitée et de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts ayant été dressés par-devant notaire, les parts sociales ont été souscrites et leur valeur nominale a été libérée en espèces à hauteur de cent pourcent (100 %) comme suit:

| HOHENPLAN PRIVATSTIFTUNG, | 1.000 parts socia- les |
|--------------------------------|---------------------------|
| TOTAL: mille parts sociales | 1.000 parts socia- |
| TO TALL TIME PUT to Social Co. | les |

Toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées. L'associé reconnaît par les présentes l'apport susmentionné.

La somme de quinze mille euros (EUR 15.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société. Le notaire déclare que les conditions de l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans la version la plus récente, ont été respectées.

Frais

Les frais mis à charge de la Société en raison de sa constitution sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le soussigné déclare avoir été informé par le notaire instrumentant que la Société ne pourra débuter ses activités qu'après obtention de l'autorisation de commerce, pour autant qu'une telle autorisation soit requise.

Résolutions de l'associé

- A l'issue de la constitution, l'associé susmentionné a pris les résolutions suivantes:
- a) Le nombre de gérants est fixé à un (1) e la personne suivante est appelée aux fonctions de gérant pour une durée de 5 ans:
- Monsieur Mag. Dieter HERMANN, né le 10 janvier 1966 à Mödling (Autriche), demeurant à Hausergasse 26, 9500 Villach, Autriche.
 - La Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.
 - b) Le siège de la Société est établi à L-2670 Luxembourg, 59 Boulevard de Verdun.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture de ce qui précède au comparant, connu du notaire de par ses nom, prénoms usuels, état et domicile, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HERMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14702. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171006/257.

(130208707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la société EREN S.A.

Alain Robillard / Pierre Dagallier

Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2013175635/13.

(130214572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

4C Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4959 Bascharage, 12, op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 155.712.

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «4C INVEST S.A.», ayant son siège social 9, rue Nicolas Brosius, L-3372 Leudelange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 155712, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 2384 du 6 novembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2012 publié au Mémorial C numéro 160 du 23 janvier 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Michael AMODIO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la Société et modification afférente du paragraphe 1 er de l'article 2 des statuts.
- 2. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes; décharge lui-accordée.
- 3. Nomination de MGMT Consult S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:



Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 9, rue Nicolas Brosius. Zone d'Activités Am Bann. L-3372 Leudelange pour l'établir à Z.A. Op Zaemer, 12 op Zaemer, L-4959 Bascharage.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le paragraphe premier de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Bascharage. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

[...]».

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de STRATEGO International S.à r.l. de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, MGMT Consult S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg, sous le numéro B 162047. Son mandat arrivera à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, M. AMODIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55340. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013171896/62.

(130209249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Rigorgest S.à r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7610 Larochette, 15, Op der Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 182.603.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Décision

Afin de mieux répondre aux besoins de ma clientèle, je décidé l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg de ma Société ADMIRAVELRIGOR - SOCIEDADE UNIPESSOAL POR QUOTAS, LDA

Données de la succursale,

Dénomination: RIGORGEST S. à R.L.

Adresse: 15, Op der Bleech L-7610 Larochette

Activités: Prestation de services relevant de la profession de comptable, assistance administrative en générale, et en particulier l'aide aux ressortissants portugais au Grand-Duché de Luxembourg pour leurs problèmes administratifs au Portugal.

Gérante Technique: Associé unique, Ana Claudia Galvão Dos santos, née le 08/05/1973 Moçambique domiciliée à 5370-279 Mirandela/Portugal Largo dos descobrimentos Bloco 21-A, 2° Esq.

Représentant Permanent: RODRIGUES Abel Antonio, né à Barcel-Mirandela, domicilié à L-7610 Larochette 15, Op der Bleech, nommé pour une durée indéterminé, avec pouvoirs spéciaux pour représenter la société vis-à-vis de tous les organismes publics et privés du Grand-Duché de Luxembourg, Administration des Contributions, Administration de l'Enregistrement et Domaines (TVA), Sécurité Sociale, de la représenter en justice.



Larochette, le 07 décembre 2013. Ana Claudia Galvão Dos Santos

Gérante Technique

Référence de publication: 2013176163/26.

(130214703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176145/10.

(130215208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Reunion Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176146/10.

(130214900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

CYNTHIA, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a reconduit également le mandat de Commissaire de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme

CYNTHIA, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2013175557/17.

(130214102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.465.

Suite à résolution en date du 10 décembre 2013, l'associé unique de la société a décidé d'élire Paul Lawrence, ayant son adresse professionnelle 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 10 décembre 2013.

Monsieur Michael Kidd a démissionné de son poste de gérant avec effet au 10 décembre 2013.

Désormais, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Paolo Alonzi
- Anne-Marie Kidd
- Paul Lawrence



Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013175631/17.

(130214441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Complus Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175531/10.

(130214034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175530/10.

(130214086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Desifaldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.934.

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "Desifaldi S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 25 juillet 1997. Les statuts de la société ont été modifiés par acte tenu sous seing privé (conversion en euros) en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 20 mars 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58 934.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Raymond Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Gianpiero Saddi, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Marilyn Krecké, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
 - 2) Décharge aux organes de la société;
 - 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
 - 4) Divers.



L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.» ayant son siège social à 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur. Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mil cent euros (1.100.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 décembre 2013. LAC/2013/54448. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170752/71.

(130208665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Schahin Luxembourg Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.443.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2013175132/15.

(130213256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013175125/12.

(130213792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Porte de Walferdange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'Activités Economiques.

R.C.S. Luxembourg B 160.275.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175092/10.

(130213315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013175121/10.

(130213425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Resto-Rial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 52.

R.C.S. Luxembourg B 95.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175122/10.

(130213561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

RIRED S.A., Robelco International Real Estate Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.442.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175127/10.

(130213652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.



Pelican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.790.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2013

1 er résolution: Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Marc VERSPYCK, demeurant professionnellement 45, rue de Paris F- 95747 Roissy Charles de Gaulle de ses fonctions d'administrateur en date du 1 ^{er} novembre 2013. Le Conseil décide de coopter Madame Marie-Agnès LUCAS DE PESLOUAN, demeurant professionnellement 45, rue de Paris F- 95747 Roissy Charles de Gaulle comme nouvel administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175069/14.

(130213001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Patch International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 161.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175065/10.

(130213452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Südwestboden G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 61.766.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 décembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- SÜDWESTBODEN G.m.b.H., dont le siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B61766.

Pour extrait conforme Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2013177495/14.

(130216748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Fondation J.P. Pescatore, Fondation.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 13, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg G 216.

Monsieur Xavier BETTEL, Vice-président de la Commission des curateurs, demeurant 19, rue Felix de Blochausen, L-1243 Luxembourg est remplacé avec effet immédiat par Madame Viviane LOSCHETTER, demeurant 15a, rue Jules Fischer, L-1522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.
Patrick VANDENBOSCH

Le Directeur général

Référence de publication: 2013170230/14.

(130207526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck